



## Pôle Animation Territoriale et Développement Durable Service Tourisme et Attractivité

### Elargir le rayonnement des sites emblématiques

**Bénéficiaires :** Maîtrise d'ouvrage publique.

**Type de dépenses :** Investissement. Les charges de fonctionnement et les frais de labellisation sont exclus de ce dispositif.

**Taux d'intervention :**

	% indicatif	Plafond subventionnable	Plafond de subvention
Etudes	max 80%	dans le cadre d'un projet global et structurant	
Cas général	30%	5 000 000 €	1 500 000 €
Projet exceptionnel*	40%		

Extrait de la délibération CD-2019-072 du 9 décembre 2019 :

Des possibilités de bonifications sont possibles à 40 % voire, exceptionnellement, à 50 %, en fonction de l'intérêt du dossier (caractère structurant et/ou innovant du projet, intérêt départemental pour le développement touristique, etc...), des cofinancements possibles et de la situation financière de la collectivité maître d'ouvrage. A contrario, en fonction des plans de financement annoncés et des éléments précités, l'intervention départementale minimale peut être ramené jusqu'à 10 %.

Dans le cadre d'un projet global et structurant, la phase d'étude(s) préalable(s) est susceptible d'être accompagnée jusqu'à un maximum de 80 % de la dépense subventionnable HT.

La participation totale départementale ne pourra être supérieure à celle du maître d'ouvrage.

**Critères d'éligibilité :**

- Action 4.1 « Développement du tourisme lacustre »
  - o Critères d'éligibilité: projets touristiques structurants autour de l'offre sportive, culturelle, environnementale; valorisation et requalification de plages et abords, etc. en favorisant l'accessibilité et le tourisme adapté.

- Action 4.2 « Développement du site de vol libre de Montmin/Col de la Forclaz ».
- Action 4.3 « Développement du site des Ponts de la Caille».
- Action 4.4 « Développement de la mise en tourisme raisonnée des sites des Glières et de Morette ».
- Action 4.5 « Développement de la mise en tourisme raisonnée du Grand Site du Fer à Cheval ».
- Action 4.6 « Développement du grand site Mont-Blanc ».
- Action 4.7 « Développement de la mise en tourisme raisonnée des Géoparks ».

## Contacts :

**POLE ANIMATION TERRITORIALE ET DEVELOPPEMENT DURABLE**  
**Service Tourisme et Attractivité**

**Agnès HUGEL**  
**Responsable Unité Tourisme Randonnée**  
- Pays du Mont-Blanc  
- Chablais, des Pays du Léman  
aux Portes du Soleil

Tel : 04 50 33 21 90  
Portable : 07 87 39 71 04  
Courriel : [anes.holis@hautesavoie.fr](mailto:anes.holis@hautesavoie.fr)

**Sophie PINATON-VITTOZ**  
**Référente Plan Tourisme**  
- Bornes, Aravis, Annecy, Albanais, Pays du Rhône  
- Genevois, Vallées et Grand Massif

Tel : 04 50 33 21 89  
Portable : 06 31 81 49 38  
Courriel : [sophie.pinatonvittoz@hautesavoie.fr](mailto:sophie.pinatonvittoz@hautesavoie.fr)

